

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'Hôtel de ville de Saint-Alexandre le 5 octobre 2020, le Conseil a adopté le règlement 20-371, intitulé :

Règlement 20-371 décrétant l'acquisition d'un véhicule autopompe et un emprunt maximal de 650 000\$ pour en payer le coût.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 novembre 2020.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca

Donné à Saint-Alexandre
Le 30 novembre 2020



Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général
et secrétaire-trésorier